



## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, QBE INSURANCE (INTERNATIONAL) PTY LIMITED, certifions par la présente que **PROMED** est assuré(e) auprès de notre société par contrat N° **NC100007434INC**, pour la période du **01/01/19** au **31/12/19** au titre de la responsabilité encourue légalement dans l'exercice des activités suivantes :

- Centre de collecte et de destruction de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et de déchets organiques ;
- Collecte de pièces anatomiques sans traitement
- Collecte de médicaments périmés et de déchets chimiques toxiques sans traitement
- Collecte et destruction de déchets alimentaires pour les affaires phyto sanitaires

Les garanties du contrat s'exercent à concurrence des limitations et sous limitations suivantes et sous réserve des franchises fixées au contrat :

INTITULES DES GARANTIES	MONTANTS ASSURES
<b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b> Tous dommages confondus Dont : - dommages matériels et immatériels consécutifs  - faute inexcusable de l'employeur	180 000 000 XPF par année d'assurance  45 000 000 XPF  60 000 000 XPF
<b>RESPONSABILITE CIVILE PRODUITS / APRES TRAVAUX</b> Tous dommages confondus Dont : - dommages matériels et immatériels consécutifs	180 000 000 XPF par année d'assurance  45 000 000 XPF
<b>DEFENSE JURIDIQUE ET RECOURS</b>	300 000 XPF par litige

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Remis par l'intermédiaire de : **GRAS SAVOYE**

Pour la compagnie  
Fait à NOUMEA, le 20/09/19